

Genève, le 22 février 2018

*Aux représentant-e-s des médias*

## **Conférence de presse de la Cour des comptes**

### **Publication d'un nouveau rapport**

## **OFFICE DES POURSUITES – CONDUITE DU PROJET DE RÉORGANISATION**

### **Audit de gestion**

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**mardi 27 février 2018 à 9h00**  
**à la salle des Fiefs**  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

La mission d'audit porte sur la **méthode avec laquelle les actions visant à remettre l'office des poursuites sur de bons rails ont été identifiées et planifiées.**

Le sujet de l'audit est l'office des poursuites : ce dernier a pour mission de diligenter les poursuites, depuis leur origine jusqu'à la distribution des deniers et la délivrance des actes de défaut de biens, dans le respect de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Il emploie plus de 200 personnes, placées sous la direction d'un préposé.

Début 2016, le mécontentement qui surgit autour de la migration vers un nouvel outil informatique met à jour des dysfonctionnements qui concernent à la fois l'organisation du travail, l'outil informatique et les comportements humains. L'autorité de surveillance et le département des finances réagissent. Parallèlement, une enquête d'une sous-commission de la Commission de contrôle de gestion du Grand conseil est lancée. En mars 2017, le rapport d'enquête est émis et l'intervention de la Cour des comptes est sollicitée.

Mue par le sérieux de la situation, mais n'estimant pas judicieux de dupliquer le travail d'investigation réalisé par la sous-commission au cours des douze derniers mois, la Cour a décidé d'inscrire sa mission dans la dynamique entreprise par le département des finances et de privilégier une approche articulée sur les mesures de remédiation prévues ou en cours à l'office des poursuites : considérant qu'à ce stade, elle n'est pas en mesure d'évaluer la pertinence, le coût et les effets des mesures entreprises, elle a décidé d'apprécier la méthode avec laquelle les mesures de remédiation ont été identifiées et planifiées.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN  
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :  
Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 90, courriel : [stanislas.zuin@cdc.ge.ch](mailto:stanislas.zuin@cdc.ge.ch)